FDGDON Morbihan
Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles

Février 2024

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN ET DU CHENE

Les chenilles processionnaires **du pin et du chêne** sont présentes dans le Morbihan et les conséquences sont multiples :

- ⇨ URTICATIONS touchant les hommes (allergies, démangeaisons, œdème, …) et les animaux (Nécrose de la langue (chien et chat), …)
- ⇨ AFFAIBLISSEMENT des arbres contaminés (perte de croissance) sans conséquence notoire sur la santé des arbres

Que faire ou ne pas faire !

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Au début de l'été (courant juin), les papillons sortent de terre et les femelles pondent leurs œufs entre 2 aiguilles. Après l'éclosion et différents stades larvaires, les chenilles forment en octobre un cocon volumineux, souvent à l'extrémité d'une branche. A la fin de l'hiver, elles quittent l'arbre en se déplaçant en procession pour se nymphoser dans le sol (durée : quelques semaines)

=> **Attention DANGER** pour les hommes et les animaux car **à ce stade le risque d'urtication est très important**

Que faire à ce moment-là ? Eviter de les toucher. Le traitement biologique à cette époque est inefficace.

A ne pas faire : Les ramasser sans protection (lunettes, gants, …)

Que faire plus tard ? **Pensez à vous inscrire durant l'été pour le traitement biologique préventif d'automne.**

- ⇨ Consultez votre mairie où des bulletins d'inscriptions sont disponibles chaque année à partir du mois de juillet (clôture des inscriptions fin août)

NB : *L'échenillage d'automne (moyen mécanique) est également possible tout en prenant les précautions nécessaires pour éviter les urtications. La pose d'écopièges sur le tronc, si vous n'avez pas utilisé les 2 moyens de lutte précédents, peut être réalisée à partir de JANVIER. Afin de viser une gestion à long terme, la pose de nichoirs à mésange, proche de vos pins, peut-être un moyen de lutte complémentaire. Les mésanges sont des oiseaux insectivores qui raffolent des chenilles processionnaires.*

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

Durant l'été (fin juillet), des papillons émergent et les femelles pondent leurs œufs sur de fins rameaux. Ces œufs n'écloreront qu'au début du printemps suivant (avril). Après 2 à 3 mois au cours desquels se succèdent six stades larvaires et de nombreuses processions dans l'arbre et au sol, les chenilles construisent un nid sur le tronc ou sous une branche charpentière où elles se nymphosent fin juin.

=> **Attention à partir de fin mai ☛ DANGER** : les chenilles deviennent très urticantes et le traitement biologique à ce stade larvaire (5ème stade) est inefficace

Que faire à ce moment-là ? Eviter d'aller sous les chênes et dans tous les cas ne pas enlever les nids ou les brûler avec un désherbeur thermique (moins de risques) sans prendre les précautions nécessaires pour éviter les urtications (combinaison, lunettes, gants…), qui sont plus fortes que celles provoquées par la chenille du pin

Que faire au printemps ? Le traitement biologique préventif est efficace en avril-mai. Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès de votre mairie où des bulletins d'inscriptions sont disponibles entre février et mars de chaque année (clôture des inscriptions fin mars)

8 Avenue Edgar Degas – CS 92110 – 56019 VANNES CEDEX – **Tél. : 02 97 69 28 70** – Email : accueil@fdgdon56.fr
http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/